

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

30 mars 2020

Les trajets à Velib' gratuits pour accompagner les déplacements autorisés pendant le confinement

Le Syndicat Autolib' Velib' Métropole (SAVM) annonce la gratuité des trajets* de moins d'une heure pour toutes les personnes qui sont amenées à devoir se déplacer en Métropole. Le service public Velib' Métropole assure la continuité du service 24h/24 et 7 jours/7 pendant la période de confinement, afin que les seuls déplacements indispensables et dûment autorisés puissent être effectués.

Velib' Métropole participe, à sa manière, à l'ensemble des efforts déployés pour endiguer l'épidémie de coronavirus en offrant une option supplémentaire de transport à celles et ceux qui assurent des services essentiels à notre quotidien.

Depuis le début du confinement le 17 mars dernier, le volume des usages a très sensiblement diminué pour s'établir à un niveau plancher de l'ordre de 15 000 courses quotidiennes (contre une moyenne autour de 85 000 sur la première quinzaine du mois de mars). Le nombre de vélos sur le terrain a été adapté en conséquence.

Parmi les déplacements, on constate une augmentation très significative de la part des trajets depuis ou à destination des principaux établissements hospitaliers. Ils représentent 20 % des déplacements. Une attention renforcée est portée à la régulation des 70 stations identifiées dans ces zones.

Velib' Métropole rappelle que le respect des gestes barrières, comme se laver les mains, éternuer dans son coude ou ne pas laisser de mouchoirs à usage unique usagés dans les paniers des vélos partagés, reste indispensable avant et après un trajet à Velib'.

* toutes les courses à Velib' d'une durée inférieure à une heure, réalisées aussi bien en vélo mécanique qu'en vélo à assistance électrique (VAE), sont gratuites à compter du 01/04/2020, quel que soit le type d'abonnement annuel et pendant toute la durée du confinement. Les montants correspondants à des courses d'une durée inférieure à 1 heure effectuées depuis le

17 mars et qui auraient déjà été prélevés seront remboursés. Des personnes n'étant pas abonnées au service Velib' Métropole et devant impérativement se déplacer peuvent ainsi souscrire à un abonnement V-Libre, qui est gratuit, et bénéficier des courses offertes sur la période.

CONTACT PRESSE:

Syndicat Autolib' Velib' Métropole Marthe Ozbolt 06 61 28 90 60 marthe.ozbolt@autolibvelibmetropole.fr